

Question parlementaire nr. 269 déposée par madame Katrin JADIN, Députée, à Madame Sophie Wilmès, Vice-Première Ministre et Ministre des Affaires étrangères, des Affaires européennes et du Commerce extérieur, et des Institutions culturelles fédérales.

QUESTION :

Violation des droits de l'homme au Nicaragua.

Le 8 octobre 2020, le Parlement européen a voté une résolution dans laquelle il a mis en évidence la persistance de graves violations des droits de l'homme commises par le régime Ortega au Nicaragua. Il a aussi demandé au Conseil européen de mettre à jour sa liste de personnes et d'entités faisant l'objet de sanctions et d'y ajouter rapidement notamment le président et le vice-président de ce pays. Il me revient cependant que, depuis l'adoption de la résolution, le Conseil européen ne l'a toujours pas mise en oeuvre. Et les répercussions des violations des droits de l'homme contre les opposants se sont encore aggravées.

En novembre 2021, de nouvelles élections législatives auront lieu. Si la pression internationale ne s'accroît pas d'ici là, les élections ne donneront place à aucun changement puisqu'il est fort probable que celles-ci ne seront pas libres et honnêtes.

1. Est-il encore prévu d'infliger des sanctions contre le régime Ortega?
2. La situation au Nicaragua pourra-t-elle être débattue lors du prochain Conseil européen du mois d'avril 2021?

REPONSE:

La Belgique et l'Union européenne indiquent systématiquement au Nicaragua l'importance de voir des élections libres et transparentes, ouvertes à tous les courants d'opposition, se dérouler le 7 novembre 2021.

ANTWOORD:

België en de Europese Unie wijzen systematisch op hoe belangrijk het is dat er op 7 november 2021 vrije en transparante verkiezingen worden gehouden, die openstaan voor alle stromingen van de oppositie.

Si une autre voie était privilégiée par les autorités en place, la désignation de nouveaux individus dans le cadre des mesures restrictives ciblées adoptées le 14 octobre 2019 par l'Union Européenne n'est pas exclue.

Le thème du Nicaragua n'a pas été abordé lors du Conseil Affaires étrangères de l'Union européenne du 19 avril. Il pourrait l'être d'ici peu, vu la tenue d'élections générales le 7 novembre 2021 et les obstacles rencontrés par l'opposition pour y participer librement, en particulier suite aux mesures gouvernementales qui affectent l'Etat de droit au Nicaragua.

L'évolution de la situation au Nicaragua fait l'objet d'une attention constante de l'Union européenne. Dans sa déclaration du 22 décembre 2020, le Haut Représentant Borrell a appelé le Nicaragua à respecter les libertés d'expression et d'association, à adapter sa législation controversée et à en assurer une mise en œuvre conforme aux obligations internationales en matière de droits humains.

L'Union européenne a également rappelé qu'elle attend des progrès dans trois domaines, qui sont :

Mochten de bevoegde autoriteiten de voorkeur geven aan een andere weg, dan is het niet uitgesloten dat nieuwe personen worden aangewezen in het kader van de gerichte beperkende maatregelen die de Europese Unie op 14 oktober 2019 heeft aangenomen.

Nicaragua werd niet besproken tijdens de Raad Buitenlandse Zaken van de Europese Unie op 19 april. Het zou binnenkort aan de orde kunnen worden gesteld, gezien de algemene verkiezingen van 7 november 2021 en de belemmeringen die de oppositie ondervindt om vrij aan deze verkiezingen deel te nemen, met name ten gevolge van regeringsmaatregelen die de rechtsstaat in Nicaragua schaden.

De ontwikkelingen in Nicaragua hebben de voortdurende aandacht van de Europese Unie. In zijn verklaring van 22 december 2020 riep Hoge vertegenwoordiger Borrell Nicaragua op de vrijheid van meningsuiting en vereniging te eerbiedigen, zijn omstreden wetgeving aan te passen en ervoor te zorgen dat deze overeenkomstig de internationale verplichtingen op het gebied van de mensenrechten wordt uitgevoerd.

De Europese Unie herinnerde er tevens aan dat zij vooruitgang verwacht op drie gebieden, namelijk:

1/ l'application des accords de mars 2019 entre le gouvernement et l'opposition;

2/ la coopération et le retour des organisations de droits humains au Nicaragua, y compris le Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme et la Commission Interaméricaine des Droits de l'Homme,

3/ et enfin, un accord sur la réforme institutionnelle entre le gouvernement et l'opposition afin de garantir des élections libres et transparentes.

1/ de toepassing van de akkoorden van maart 2019 tussen de regering en de oppositie;

2/ de samenwerking met en de terugkeer van mensenrechtenorganisaties naar Nicaragua, waaronder het Bureau van de Hoge Commissaris voor de Mensenrechten en de Inter-Amerikaanse Commissie voor de Mensenrechten;

3/ en tenslotte een akkoord over institutionele hervormingen tussen de regering en de oppositie om vrije en transparante verkiezingen te waarborgen.

**La Vice-Première Ministre et
Ministre des Affaires étrangères,
des Affaires européennes et du
Commerce extérieur, et des
Institutions culturelles fédérales.**

**De Vice-eersteminister en minister
van Buitenlandse Zaken, Europese
Zaken en Buitenlandse Handel, en
de Federale Culturele Instellingen.**

Sophie Wilmès

